

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 12 avril 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Hichem CHEKIR et Mr Abderrazek SOUEI.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2015

(UNITE EN DT)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-A-1	481 086	317 485
Créances sur les Etablissements Bancaires	IV-A-2	28 376 240	25 322 278
Créances sur la Clientèle	IV-A-3	184 121 409	181 625 145
<i>Concours à la clientèle</i>		116 055 621	109 820 194
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		166 460 648	146 402 808
<i>Provisions et agios réservés</i>		(98 394 860)	(74 597 857)
Portefeuille d'Investissement	IV-A-4	1 599 938	2 681 133
Valeurs Immobilisées	IV-A-5	331 360	475 946
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 011 356	2 010 616
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		(1 691 904)	(1 565 994)
<i>Immobilisations incorporelles</i>		236 992	236 992
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		(225 085)	(205 668)
Autres Actifs	IV-A-6	14 908 947	9 212 116
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		13 697 722	7 996 886
<i>Autres (A)</i>		1 211 225	1 215 230
TOTAL ACTIF		229 818 980	219 634 103
PASSIF		31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	IV-A-7	2 305 215	349 638
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	IV-A-8	8 440 084	7 603 345
Emprunts et Ressources Spéciales	IV-A-9	169 463 879	150 699 435
Autres Passifs	IV-A-10	5 229 718	3 283 554
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		282 653	190 980
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		2 651 956	938 271
<i>Autres (P)</i>		2 295 109	2 154 303
TOTAL PASSIF		185 438 896	161 935 972
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		15 339 038	11 690 783
Résultats Reportés		(54 088 557)	(31 925 206)
Résultat de l'Exercice		(16 966 301)	(22 163 350)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		44 380 084	57 698 131
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		229 818 980	219 634 103

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2015

(UNITE EN DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2015	31/12/2014
HB 4 - Engagements de financement donnés	IV-B-1	24 788 531	27 198 229
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		22 535 395	21 927 067
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		2 253 136	5 271 162
HB 5 - Engagements sur titres		2 048 798	2 048 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		26 837 329	29 247 027
ENGAGEMENT REÇUS		31/12/2015	31/12/2014
HB 6 - Engagements de financement reçus	IV-B-2	39 075 182	51 605 344
HB 7 - Garanties reçues		153 132 619	149 054 981
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		8 751 434	8 314 550
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		81 391 432	81 357 951
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		62 989 753	59 382 480
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		192 207 801	200 660 325

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31 décembre 2015

(UNITE EN DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et revenus assimilés	IV-C-1	8 991 501	8 265 541
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		1 198 798	841 986
<i>Opérations avec la clientèle</i>		7 792 703	7 423 555
Commissions (en produits)	IV-C-2	239 035	1 150 974
Total Produits d'exploitation Bancaire		9 230 536	9 416 515
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	IV-C-3	4 286 312	3 716 135
Commissions encourues	IV-C-4	1 214 597	977 321
Total Charges d'exploitation Bancaire		5 500 909	4 693 456
PRODUIT NET BANCAIRE		3 729 627	4 723 059
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	IV-C-5	(12 464 495)	(19 573 399)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(281 195)	288 439
Autres produits d'exploitation	IV-C-6	71 128	119 895
Frais de personnel	IV-C-7	(5 989 210)	(5 677 767)
Charges générales d'exploitation	IV-C-8	(1 872 029)	(1 677 692)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(145 326)	(294 999)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 951 501)	(22 092 464)
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires		3 882	(51 582)
RESULTAT AVANT IMPOT		(16 947 619)	(22 144 046)
Impôt sur les bénéfices		(18 682)	(19 304)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(16 966 301)	(22 163 350)
RESULTAT NET AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		(16 966 301)	(22 163 350)
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	(1 000 490)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(16 966 301)	(23 163 840)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2015
(Unité en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATIONS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		6 839 136	7 145 502
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 372 143)	(6 742 630)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	IV-D-1	1 955 577	6 065
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(9 506 556)	(23 851 826)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		134 385	875 591
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		693 996	2 884 456
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5 801 345)	(5 736 351)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 427	287 097
9- Impôt sur les sociétés		-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		(12 051 523)	(25 132 096)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		800 000	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(1 019)	(12 658)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		798 981	(12 658)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		-	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	IV-D-2	14 471 992	19 137 346
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		14 471 992	19 137 346
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		3 219 450	(6 007 408)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		25 637 877	31 645 286
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	IV-D-3	28 857 327	25 637 877

Notes aux états financiers

Note 1 : Présentation de la Banque et de son régime fiscal

1.1 Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray -Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

1.2 Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Faits marquants de la période allant du 1 er janvier 2015 au 31 décembre 2015

L'exercice 2015, a été marqué par les faits suivants :

- 2.1 Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2015 307 304 800 DT (dont 24 788 531 DT en hors bilan) contre 283 421 231 DT pour l'exercice 2014 (dont 27 198 229 DT en hors bilan) enregistrant ainsi un accroissement de 8%.
- 2.2 La banque a signé le 05 mars 2015 avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines une convention relative à la gestion du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises rencontrant des difficultés financières conjoncturelles pour un montant de 80 millions de dinars réparti en quatre mécanismes :
 - Mécanisme Identification, Assistance et Accompagnement : 2 millions de dinars ;
 - Mécanisme de Renforcement des Fonds propres : 23 millions de dinars ;
 - Mécanisme des Prêts participatifs : 15 millions de dinars ;
 - Mécanisme Crédits de restructuration : 40 millions de dinars.
- 2.3 Le 31/12/2015 un protocole d'accord a été signé entre la BFPME et l'ETAP (Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières) pour la création d'un fonds dédié au financement des diplômés de l'enseignement supérieur dans le Gouvernorat de Tataouine dont les conditions sont détaillées comme suit :
 - Durée du fonds : 3 ans
 - Objet du fonds : Accompagnement en gestion de projets ; Assistance dans l'élaboration des plans d'affaires et Contribution dans le financement d'une partie du crédit d'investissement de la BFPME.
 - Financement :
 - Le financement sera fourni sous forme d'une dotation remboursable sans intérêts ;
 - Il représentera au plus 25% de l'investissement nécessaire pour un coût compris entre 100 000 DT et 1 000 000 DT ;
 - Une commission de 10% du montant de chaque dotation sera payée à la BFPME ;
 - Un montant annuel maximum de 500 000 DT sera versé par l'ETAP.

Note 3 : Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la BFPME pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien (DT).

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe B2), les actifs préoccupants (classe B3) ou les actifs compromis (classe B4), au sens de la même circulaire, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

4-3-2 Provisions sur prêts

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la BFPME correspond au taux minimal par classe de risque, tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Classes	Antériorité des impayés	Taux de la provision
A	Absence d'impayés	0%
B1	Inférieur à 90 jours	0%
B2	Compris entre 90 et 180 jours	20%
B3	Compris entre 180 et 360 jours	50%
B4	Supérieur à 360 jours	100%

Les critères susvisés sont atténués par la prise en compte d'autres critères retenus pour la classification et qui peuvent être résumés comme suit :

- Baisse sensible de l'endettement du client durant le trimestre;
- Événements survenus postérieurement à la date de clôture et ayant un impact significatif sur l'appréciation des risques encourus par la banque sur sa clientèle.

4-3-3 Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement et des revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, mais non détenus à des fins de contrôle ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;

- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

a) Titres de participation à caractère durable

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

b) Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que la Banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

c) Titre représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. À défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées, au niveau de l'état de résultat, sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

d) Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

4-3-4 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

4-3-5 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations de la Banque sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels	:	33,33%
- Matériel de transport	:	20%
- Matériel informatique	:	33,33%

- Équipements de bureaux	:	10%
- Matériel de communication	:	10%
- Agencements, aménagements et installations	:	10%

4-3-6 Avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel de la BFPME sont essentiellement à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les montants des cotisations encourues au titre de l'exercice, au titre des régimes de base et complémentaire de sécurité sociale et du régime relatif à la réparation des accidents de travail, sont constaté en charges.

Par ailleurs, en application de la convention collective des banques, les employés de la BFPME ont droit à une indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires.

La banque comptabilise une provision pour avantages du personnel (passif) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

4-3-7 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas, ainsi, prise en compte.

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédent d'impôt reporté) et passifs (impôt sur les sociétés dû au titre de la période) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5 : Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

A- Notes au bilan :

1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	-	-
Avoirs en dinars à la BCT	481 086	317 485
Total	481 186	317 485

2. Créances sur les établissements bancaires :

(En DT)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées	2-1	22 050 000	20 651 885
Créances sur les établissements bancaires	2-2	6 326 240	4 670 393
Total		28 376 240	25 322 278

2-1 Les Placements sur le Marché Monétaire se détaillent comme suit :

- Placement à Terme chez la BNA : 16 450 000 DT ;
- Placement au jour le jour chez la BNA : 5 600 000 DT.

2-2 Ce solde est composé des comptes courants de la BFPME ouverts auprès des établissements bancaires. Par ailleurs, les états de rapprochement bancaires de la BFPME font apparaître des suspens bancaires antérieurs à l'exercice 2015 qui ne sont pas encore apurés, ils se détaillent comme suit :

(En DT)

Opérations exécutées par la banque non comptabilisées par la BFPME	
Encaissements	126 154
Décaissements	104 775
Opérations comptabilisées par la BFPME non exécutées par la banque	
Décaissements	1 572
Encaissements	20 306

3. Créances sur la clientèle :

(En DT)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur ressources ordinaires		116 055 621	109 820 194
Principal		90 458 726	90 925 893
Intérêts		25 526 015	18 843 196
Commissions d'engagement		70 880	51 106
Créances sur ressources spéciales		166 460 648	146 402 808
Principal		152 702 982	137 545 962
Intérêts		13 657 184	8 736 499
Commissions d'engagement		100 482	120 348
Total brut des créances sur la clientèle		282 516 269	256 223 002
A déduire couverture		(98 394 860)	(74 597 857)
Provisions (sur une base individuelle)	3-1	(44 078 624)	(37 782 366)
Provisions collectives		(3 961 228)	(3 374 731)
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21		(13 099 888)	(7 636 984)
Agios réservés		(37 255 120)	(25 803 776)
Total net des créances sur la clientèle		184 121 409	181 625 145

3-1 Les provisions sur une base individuelle se détaillent comme suit :

(En DT)

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sur engagements bilanciaux douteux	43 861 769	36 836 042

Provisions sur engagements extra-bilanciels douteux	40 566	788 036
Provisions sur engagements annulés	176 289	158 289
Total	44 078 624	37 782 366

Les engagements bilan et hors-bilan de la clientèle, par classe de risque se présente au 31 décembre 2015 comme suit (source fichier classification) :

(En DT)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	2 900 204	6 077 142	1 476 955	649 247	20 487 273	31 590 822
Principal à échoir, sur ressources spéciales	30 560 415	30 136 417	3 987 683	7 655 069	51 814 635	124 154 218
Impayés en principal	10 382	2 492 667	844 767	1 039 689	83 323 170	87 710 674
Impayés en intérêts	9 870	550 503	104 245	351 637	36 745 781	37 762 036
Impayés en commissions d'engagement	5 950	28 312	1 108	2 669	96 100	134 140
Intérêts et CE courus et non échus	381 402	308 887	51 353	87 427	596 631	1 425 700
ENGAGEMENTS BILANTIELS	33 868 222	39 593 928	6 466 111	9 785 738	193 063 590	282 777 589
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 753 209	2 841 206	79 347	113 293	6 001 475	24 788 530
TOTAL ENGAGEMENTS	49 621 432	42 435 133	6 545 459	9 899 032	199 065 065	307 566 120
Agios réservés	(7 868)	(509 712)	(144 952)	(386 939)	(36 205 649)	(37 255 120)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(366 879)	(1 454 479)	(42 040 410)	(43 861 769)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	(40 567)	(40 567)
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(13 099 888)	(13 099 888)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(7 868)	(509 712)	(511 831)	(1 841 418)	(91 386 513)	(94 257 342)
ENGAGEMENTS NETS	49 613 564	41 925 421	6 033 627	8 057 614	107 678 552	213 308 778

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2.13%	3.22%	64.72%
	70.07%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	7.82%	18.60%	39.33%
	37.66%		

Une augmentation des créances classées (+9,68%) pour atteindre 70.07% contre un niveau de 60,39% pour l'exercice 2014.

(*) Le total des engagements bilantiels de la situation risque présente un écart positif non justifié de 261 KDT par rapport au total des engagements issus de la comptabilité.

4. Portefeuille d'investissement :

(En DT)

Titres de participation	31/12/2015	31/12/2014
"SPCS"	500 000	500 000
"SODINO"	1 200 000	1 200 000
"SODEK"	548 798	548 798
"FONDS IRADA LE KEF" (1)	-	400 000
"FONDS IRADA JENDOUBA"(1)	-	400 000
"SODESIB"	200 000	200 000
"CITECH SBZ"	50 000	50 000
"SCIT KEF"	50 000	50 000
Total titres de participations	2 548 798	3 348 798
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(981 160)	(699 964)
Emprunt obligataire (2)	32 300	32 300
Total	1 599 938	2 681 133

(1) La banque a récupéré sa participation aux fonds IRADA Kef et Jendouba suite à la non entrée en activité de ces deux fonds dont la gestion est assurée par la SODINO.

(2) Il s'agit d'un emprunt obligataire national souscrit par la banque le 12 juin 2014 pour 323 obligations nominatives de valeur nominale 100 DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt de 6,15%.

5. Valeurs immobilisées :

	Immob. en cours	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
Coût d'acquisition										
Au 31/12/2014	11 075	658 812	86 517	597 231	516 014	152 043	26 098	199 819		2 247 609
Variation suite aux acquisitions et changement du prorata de la TVA*	-	-	-	698	54	(11)	-	-		740
Au 31/12/2015	11 075	658 812	86 517	597 929	516 068	152 032	26 098	199 819		2 248 348
Amortissement										
Au 31/12/2014		645 563	21 512	519 818	280 199	68 928	26 098	165 802	43 741	1 771 661
Dotation de l'exercice		13 214	8 085	41 406	48 174	15 032	-	19 417	-	145 327
Au 31/12/2015		658 777	29 597	561 224	328 373	83 960	26 098	185 219	43 741	1 916 988
VNC au 31/12/2015	11 075	35	56 920	36 704	187 695	68 072	-	14 601	(43 741)	331 360

6. Autres actifs :

		(En DT)	
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Comptes d'attente & de régularisation		13 697 722	7 996 886
Charges constatées d'avance (Abonnement ADSL + Loyer RR)		7 937	44 619
Produits à recevoir (Commission dépositaire)	6-1	9 414	9 414
Perte sur contrats de couverture à terme (1)		13 662 018	7 924 500
Compte d'attente (2)	6-2	18 353	18 353
Autres		1 211 225	1 215 230
Commissions d'étude et de gestion à recevoir		209 199	169 340
Provisions sur Commission d'étude		(72 122)	(44 960)
Impôts et taxes (3)	6-3	189 076	191 097
Personnel (4)	6-4	363 750	389 452
Débiteurs divers (5)	6-5	429 026	427 198
Fournitures et autres matières consommables (6)	6-6	92 297	83 102
Total		14 908 947	9 212 116

6-1 Produits à recevoir :

L'augmentation du poste Perte sur contrats de couverture à terme provient de la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (30.000.000 USD) et la ligne FADES 2 de (5.000.000 USD) au taux de 2,0321 par rapport à 1,8612 au 31/12/2014.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis - Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change, pertes ou profits, sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

6-2 Comptes d'attente :

Le compte d'attente est composé d'un montant de 16 367 DT soit la quote-part de la STB dans les créances recouvrées par la BFPME et de 1 986 DT qui est un ajustement des soldes des caisses aux 31/12/2013.

6-3 Impôts et taxes :

La rubrique Impôts et taxes est composée d'un Crédit d'impôt sur les sociétés.

6-4 Personnel :

Ce poste est composé des prêts et avances sur salaires.

6-5 Débiteurs divers :

Ce poste comporte principalement un montant de 424 528 DT relatif à une avance versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 avec l'ICD ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).

6-6 fournitures et autres matières consommables :

Cette rubrique enregistre la valeur du stock de fourniture inventorié au 31.12.2015.

7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Fonds Souk At-Tanmia Ambassade des Etats Unis	1 052 312	1 712
Fonds Souk At-Tanmia	1 252 903	347 926
Total	2 305 215	349 638

Un accord de partenariat a été signé au mois de juillet 2012 ayant pour objectif de mettre en place et de gérer une initiative innovante afin de contribuer au développement socio-économique de la Tunisie et à la promotion de l'égalité des chances pour tous.

Le 20 mai 2014 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa deuxième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au profit des bénéficiaires de ces fonds.

La variation des Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers provient du deuxième versement du fonds Souk At-Tanmia 2.

8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

		(En DT)	
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts des Fonds communs de placement à risque		810 118	675 618
Dépôts du Fonds d'amorçage		840	972
Autres sommes dues à la clientèle	8-1	6 918 169	6 224 173
Créditeurs divers (versement échéance)	8-2	515 706	507 332
Retenue de garantie 5% CDD	8-3	195 250	195 250
Total		8 440 084	7 603 345

8-1 Autres sommes dues à la clientèle :

Les autres sommes dues à la clientèle présentent les avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

8-2 Crédeurs divers :

Créditeurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la banque en cours d'affectation.

8-3 Retenue de garantie :

Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place en novembre 2013 le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises en situation saine, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME et garanti par la SOTUGAR ou toutes autres garanties.

Le Contrat de développement BFPME finance les investissements immatériels (Certification, plan marketing, formations, progiciels,...). Il finance également les investissements matériels ayant peu ou pas de valeur de gage (moules, outillages spécifiques,...), et les programmes globaux d'investissement (croissance externe, internationalisation,...).

Une retenue de garantie de 5% du montant de prêt est opérée par la banque au titre du premier déblocage. Cette somme sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

9. Emprunts et ressources spéciales :

(En DT)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Ressources spéciales d'origine extérieure		147 610 153	130 931 905
Ligne italienne		8 625 536	8 699 340
Ligne espagnole		1 397 010	1 643 483
Ligne FOCRED		251 150	418 953
Ligne JBIC	9-1	50 943 143	47 829 898
Ligne Française		2 834 013	2 254 230
Ligne FADES		56 898 800	55 836 000
Ligne BIRD		10 500 000	10 500 000
Ligne BAD		6 000 000	3 750 000
Ligne FADES 2	9-2	10 160 500	-
Ressources spéciales d'origine budgétaire		20 028 408	18 249 990
FOPRODI		11 901 466	11 159 090
RITI		298 900	298 900
Fonds INTILAK II	9-3	6 828 042	6 792 000
Fonds de soutien des PME PDFP	9-4	1 000 000	-
Dettes rattachées aux ressources spéciales		1 825 319	1 517 540
D'origine extérieure (intérêts courus)		766 168	736 320
D'origine budgétaire (intérêts courus)		1 059 151	781 220
Total		169 463 879	150 699 435

9-1 L'encours sur emprunt JBIC comprend une échéance impayée de 3 584 584 DT.

9-2 La banque a contracté un deuxième crédit sur la ligne FADES (Fonds Arabe pour le développement économique et social) pour un montant de 20.000.000 dollars américains dont un premier tirage a été effectué le 13 Mars 2015 pour un montant de 5.000.000 dollars.

9-3 Il s'agit du premier tirage sur le Fonds INTILAK II 7 500 000 dinars net de la commission de la BFPME soit 8% TTC dudit montant.

La convention sur le Fonds INTILAKA 2 a été signée le 20 juin 2014 avec le Ministère de l'Economie et des Finances - SEDCI (Secrétariat de l'Etat au Développement et de la coopération internationale) pour 15 millions de dinars, qui servira au financement des fonds propres des promoteurs pour la création des PME aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt 0%
- Délai de grâce : 3 ans
- Durée : 8 ans
- Commission de garantie : 3% du montant du prêt participatif.

9-4 Il s'agit du premier tirage sur le Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises rencontrant des difficultés financières conjoncturelles, ce fonds permettra à ces entreprises de renforcer leur fonds propres.

10. Autres passifs :

		(En DT)	
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour passifs et charges	10-1	282 653	190 980
Comptes d'attente et de régularisation		2 651 956	938 271
Charges à payer	10-2	2 564 238	910 728
Commissions		87 718	27 542
Autres comptes créditeurs		2 295 109	2 154 303
Fournisseurs		447 372	402 940
Etat, impôts et taxes		239 153	335 805
Organismes de sécurité sociale		194 733	259 210
Créditeurs divers	10-3	1 413 851	1 156 349
Total		5 229 718	3 283 554

10-1 Provisions pour passifs et charges :

Ce poste est détaillé comme suit :

	(En DT)
- Provision pour départ à la retraite	248 444 DT
- Provision sur salaire personnels détachés	34 209 DT

10-2 Charges à payer :

Les charges à payer sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2015
Estimation des congés à payer au 31/12/2015	444 882
Prime pour couverture du risque de change au 31/12/2015	499 603
TFP à régulariser au titre de l'exercice 2011	13 407
Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	306 428
Provision pour régularisation salaire DGA	23 341
Provision pour régularisation salaire PDG	56 889
Frais de fonctionnement siège	110 000
Loyer à payer Représentations Régionales	5 549
Honoraire commissaire aux comptes	30 000
Remboursement assurance groupe	21 700
Commission de prorogation de la ligne JBIC	10 813
Intérêts de retards/prorogation échéance en principale Ligne JBIC	42 746
Prise en charge de l'échéance en intérêt et commission du 30/09/2015 pour la ligne JBIC	995 877
Factures GPS à payer	3 000
Total	2 564 238

10-3 Crédoiteurs divers :

Le poste Crédoiteurs divers est composé des éléments suivants :

- La somme de 489 840 DT (300000 USD*1.6328) relative à une avance versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Développement) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
- Estimation de la prime de bilan au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 588 000 DT et des augmentations salariales pour 273 000 DT.

11. Capitaux propres :

(EN DT)

	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2014	100 000 000	28 464	67 440	11 690 783	(22 163 350)	(31 925 206)	57 698 130
Affectations des résultats 2014					22 163 350	(22 163 350)	-
Résultat net au 31/12/2015					(16 966 301)		(16 966 301)
Subventions Fonds Suisse et QFF*				3 648 255			3 648 255
Solde au 31/12/2015	100 000 000	28 464	67 440	15 339 038	(16 966 301)	(54 088 557)	44 380 084

* La variation des Subventions Fonds suisse et QFF est détaillée comme suit :

- Variation du compte subvention sur Fonds Suisse	<u>(511 236)</u>
-Dépenses d'accompagnement :	(96 723)
-Primes pour lauréats sur Fonds Suisse	<u>(14 000)</u>
-Dépenses pour manifestation et promotion (Organisation des ateliers « entreprendre », séminaires,...) :	<u>(400 513)</u>
	-
- Variation du compte subvention sur fonds QFF	4 159 491
Remboursement des commissions sur prêts participatifs QFF :	43 312
Alimentation 3ème tranche de la Subvention :	4 160 000
Dépenses dans le cadre du renforcement des capacités de la banque	(43 821)

Le 04 octobre 2013 Le fonds QFF (QATAR FRIENDSHIP FUND) a fait bénéficier la BFPME d'une subvention de 15 000 000 DT, un premier amendement de la convention a été signé le 15 mai 2015 et un deuxième amendement en cours de signature afin de ramener la subvention à 17 600 000 DT et proroger la durée du programme à fin 2017.

Les alimentations du compte subvention se détaillent comme suit :

Le 18/12/2013 : 1ère tranche 5 360 000 DT (4 160 000 DT destiné aux prêts participatifs et 1 200 000 DT destiné au renforcement des capacités de la banque)
 Le 09/09/2014 : 2ème tranche 4 010 000 DT
 Le 29/07/2015 : 3ème tranche 4 160 000 DT

B- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

1. Engagements de financement donnés :

Les engagements de financement donnés totalisent un montant de 24 788 531 DT répartis entre :

- Des crédits engagés non utilisés de 22 535 395 DT détaillés comme suit :	
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	4 325 457
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources extérieures	17 682 187
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources budgétaires	146 000
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur prêts participatifs	381 750
- Des lettres de couverture CREDOC de 2 253 136 DT.	

2. Engagements de financement reçus :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	3 583 682	12 131 344
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	29 491 500	37 224 000
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	6 000 000	2 250 000
Total	39 075 182	51 605 344

C- Notes à l'Etat de Résultat :

1. Intérêts et revenus assimilés :

	(En DT)		
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		1 198 798	841 986
Intérêts des placements sur le marché monétaire		1 198 798	841 986
Opérations avec clientèle	1-1	7 792 703	7 423 555
Intérêts des crédits à long et moyen terme		7 675 347	7 180 927
Commissions assimilées à des intérêts		109 217	235 017
Intérêts sur prêts au personnel		8 139	7 611
Total		8 991 501	8 265 541

1-1 Les opérations avec la clientèle sont présentées en net des agios réservés dont le détail est comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec clientèle Brut	19 244 046	16 903 564
Dotations agios réservés	(11 451 343)	(9 480 009)
Total	7 792 703	7 423 555

2. Commissions (en produits) :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Commission de gestion	205 207	381 160
Commission sur Fonds Budgétaires	20 575	25 239
Commission sur Ligne JBIC	9 897	131 023
Commission d'ouverture BIRD	2 129	10 921
Commission d'ouverture BAD	1 228	-
Commission dépositaire FCPR	-	2 342
Commission sur Fonds Intilak 2	-	600 000
Autres commissions	-	287
Total	239 035	1 150 974

3. Intérêts encourus et charges assimilées :

(En DT)

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur ressources spéciales :	4 286 312	3 716 135
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	229 712	191 133
Intérêts sur Ligne ESPAGNOLE	48 081	53 715
Intérêts sur Ligne FRANÇAISE	51 368	47 340
Intérêts sur Ligne JBIC	2 015 398	1 798 473
Intérêts sur Ligne FOCRED	12 203	17 698
Intérêts sur Ligne FADES	1 045 200	1 096 081
Intérêts sur Ligne BIRD	465 033	342 139
Intérêts sur Ligne BAD	263 425	169 558
Intérêts sur Ligne FADES 2	155 892	-
Total	4 286 312	3 716 135

4. Commissions encourues :

(En DT)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Commissions bancaires		29 816	18 875
Diverses cotisations (Swift ...)		20 425	21 508
Commissions sur Emprunts	4-1	205 461	52 086
Prime pour couverture du risque de change		965 315	884 852
Total		1 214 597	977 321

4-1 La banque a payé en 2015 une commission de garantie sur emprunt FADES 2 pour 171 820 DT.

5. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

(En DT)

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions pour créances	13 075 128	19 813 845
Dotations aux provisions pour commission d'étude	27 163	85 391
Dotations aux provisions pour crédits annulés	18 000	158 289
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges	91 673	42 450
Reprises sur provisions	(747 469)	(526 576)
Total	12 464 495	19 573 399

Les dotations aux provisions pour créances relatives à l'exercice 2015 ont enregistré une baisse de 6 738 717 DT par rapport à l'exercice 2014, due principalement à la baisse des dotations relatives aux provisions individuelles passant de 16 390 502 DT en 2014 à 6 278 258 DT en 2015.

(EN DT)

En DT	31/12/2015	31/12/2014
Dotations Provisions Individuelles	6 278 258	16 390 502
Dotations Provisions Additionnelles	5 462 904	3 423 343
Dotations Provision Collective	586 497	- 454 610
Total Dotations sur Provisions	12 327 658.93	19 359 235.35

Cette diminution des provisions individuelles en 2015 s'explique notamment par :

- La baisse du taux de migration des actifs non classés à des actifs classés : 37.5 % en 2014 (engagements de 46.4 MDT non classés en 2013 et classés en 2014) comparé à 34.6 % en 2015 (engagements de 36.4 MDT non classés en 2014 et classés en 2015) ;

(EN MDT)

Rubrique	Total engagements des actifs non classés	Total engagements des actifs devenus classés	Taux de migration
Année	2013	2014	2013-2014
Montant	123,5	46,4	37.5%
Année	2014	2015	2014-2015
Montant	105,1	36,4	34.6%

- Une migration plus importante des engagements de la classe 1 à la classe 4 en 2014 comparée à l'exercice 2015 : 28.3 MDT en 2014 comparée à 16.6 MDT en 2015) qui a engendré des provisions individuelles de 9.6 MDT en 2014 et 3.5 MDT en 2015.

(EN MDT)

Classe au 31/12/2013	Classe au 31/12/2014			Total provisions (MDT)
	2	3	4	
0	0.1	0.7	0.7	1.5
1	0.1	1.0	9.6	10.6
2	0.0	0.0	2.3	2.3
3	0.0	0.2	2.7	3.0
4	0.0	0.0	20.2	20.2
Total	0.2	1.9	35.5	37.6

- L'obtention de l'accord final de la Garantie SOTUGAR en 2015 des actifs classés en 2014. Ces accords, qui concernent dix relations, ont fait l'objet d'une reprise sur les provisions individuelles de 1 407 239 DT dont 732 066 DT relative à une seule relation.

(EN MDT)

Classe au 31/12/2014	Classe au 31/12/2015			Total Provision (MDT)
	2	3	4	
0	0.3	0.5	0.7	1.4
1	0.1	0.9	3.4	4.3
2	0.0	0.0	0.8	0.8
3	0.0	0.1	3.5	3.6
4	0.0	0.0	33.7	33.7
Total	0.4	1.5	42.1	43.9

- La hausse en 2015 des crédits notifiés non utilisés suite à l'annulation des lettres de crédit documentaires des actifs classés en 2014. Cette variation, qui concerne également une dizaine de

relations, ont fait l'objet d'une reprise sur les provisions individuelles de 920 304 DT dont 865 575 DT relatives à une seule relation.

6. Autres produits d'exploitation :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Agios créditeurs des comptes ordinaires	65 001	117 143
Commission virée au compte de résultat (Fonds Qatari)	-	1 354
Autres produits	6 126	1 398
Total	71 128	119 895

7. Frais de personnel :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Traitements, salaires et primes du personnel	4 903 998	4 583 842
Charges sociales légales	740 680	769 758
Autres charges du personnel	344 532	324 167
Total	5 989 210	5 677 767

8. Charges générales d'exploitation :

	(En DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Locations	738 582	590 279
Missions et réceptions	37 958	46 490
Transport et déplacement	5 286	13 236
Primes d'assurance	95 753	79 579
Jetons de présence	67 000	67 800
Dons et subventions accordés	121 000	67 961
Impôts et taxes	175 146	132 619
Fournitures diverses et autres services extérieurs	631 304	679 728
Total	1 872 029	1 677 692

D- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :

1- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

La variation de cette rubrique par rapport à 2014 est due au nouveau tirage sur le fonds Souk At-tanmia 2 pour un montant de 2 550 600 DT.

2- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

La variation des ressources spéciales au niveau des Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se détaille comme suit :

(En DT)

	2014		2015	
	Remboursement échéance	Tirages	Remboursement échéance	Tirages
Ligne JBIC	5 589 266	19 966 639	3 313 915	6 420 779
Ligne FADES			4 221 395	9 727 500
Autres ressources	2 076 420	6 836 393	1 874 116	7 733 139
Total	7 665 686	26 803 032	9 409 426	23 881 418
Solde		19 137 346		14 471 992

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la date d'arrêté du 31 Décembre 2015, comme suit :

	Fin	Début
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	481 087	317 485
+ Créances sur les établissements bancaires	6 326 240	4 670 393
+ Placements sur le marché monétaire	22 050 000	20 650 000
Total	28 857 327	25 637 877

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) arrêtés au 31 décembre 2015. Jointes au présent rapport, ces états comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice clos à cette date.

1. RESPONSABILITE DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA BFPME DANS LA PREPARATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les organes de direction et d'administration de la BFPME sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. RESPONSABILITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à l'évaluation dudit risque, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. JUSTIFICATION DE L'OPINION AVEC RESERVE

La BFPME a confié à un consultant externe la mission d'inventaire physique des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat.

Le rapport d'inventaire communiqué à la banque, au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues. En outre, les résultats de cet inventaire n'ont pas été valorisés et rapprochés avec les garanties inscrites parmi les engagements hors bilan pour 144 381 KDT.

Il en découle que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact qu'auraient la prise en compte des résultats de l'inventaire et leur rapprochement avec les données comptables, sur la juste valeur des garanties reçues et les provisions constituées au titre des relations classées.

4. OPINION

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit au paragraphe précédent, les états financiers annexés au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. C'est ainsi que :

5.1 En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable portées au niveau du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2015.

5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous signalons à cet effet que la BFPME a procédé à la signature et au dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

5.3 En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne de la BFPME. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

5.4 Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de la « BFPME », conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la banque centrale de Tunisie n°91-24,2012-02,2012-09 et n°93-23.

Nous estimons, en conséquence que les provisions constituées et les agios réservés par la BFPME couvrent au 31 décembre 2015 raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle.

6. PARAGRAPHERS D'OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion ci dessus mentionnée nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

6.1 Nous avons relevé, sur la base de nos travaux, l'existence d'insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces déficiences concernent particulièrement l'absence d'intégration de l'application de gestion des crédits à celle dédiée à la comptabilité engendrant des discordances entre les deux sources d'informations. En effet, les rapprochements de la situation des engagements aussi bien avec les données du système de la banque que les données comptables ont fait ressortir des écarts dont certains sont justifiés et régularisés et d'autres sont en cours de justification. Les écarts non justifiés à date de rédaction de ce rapport se détaillent comme suit :

(EN KDT)

Libellé	Ecart positif entre l'encours comptable et l'encours du système de gestion des crédits	Ecart négatif entre l'encours comptable et l'encours du système de gestion des crédits	Ecart positif entre les impayés en principal comptables et les impayés issus du système de gestion des crédits	Ecart positif entre les impayés en intérêts comptables et les impayés issus du système de gestion des crédits
Montant de l'écart	273	(813)	170	77

6.2 La banque ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan, conformément à la norme comptable n°24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires. En effet, l'état des engagements hors bilan a été arrêté extracomptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la BFPME.

6.3 La BFPME a accusé des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 71 055 KDT engendrant une situation nette comptable de l'ordre de 44 380 KDT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social en raison de ces pertes cumulées.

Selon les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit dans les 4 mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il ya lieu de prononcer la dissolution de la banque.

Par application dudit article, l'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes , est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à une augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Si l'assemblée générale extraordinaire ne s'est pas réunie dans le délai précité, toute personne intéressée peut demander la dissolution judiciaire de la banque.

TUNIS, LE 21 MARS 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET CHH

HICHEM CHEKIR

INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence, au titre de l'exercice 2015, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de la réalisation, au cours de l'exercice 2015 et antérieurs, d'opérations relatives à des conventions conclues antérieurement à l'exercice audité et produisant encore leurs effets au cours de celui-ci. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

3. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

3.1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- 3.1.1** La rémunération du Président Directeur Général a été fixée conformément au décret n°12-2014 du 10 janvier 2014 et l'arrêté de la présidence du gouvernement du 28 avril 2014. Elle se compose des éléments suivants :

Eléments	(En DT)
	Montant
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de représentation	1 580
Une indemnité de gestion	350
Une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction	1 120
Une indemnité complémentaire	1 550
Total	5 700

Le président directeur général dispose également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

3.1.2 La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 octobre 2009. Elle se compose des éléments suivants :

Elément	(En DT)
	Montant
Un traitement de base	1 962
Une indemnité spécifique	303
Une indemnité de technicité	117
Des indemnités diverses	1 343
Une Indemnité de représentation	120
TOTAL	3 845

Le directeur général adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13ème mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

3.1.3 Le montant de jetons de présence à servir aux administrateurs permanents a été estimé à 67 000 dinars au titre de l'exercice 2015.

3.2. Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

	(En DT)	
	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	100 318	13 603
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	100 318	13 603

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature et les cotisations patronales en matière de sécurité sociale.

3.3 Obligations et engagements de la BFPME envers le directeur Général Adjoint et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

(En DT)

Nature de la rémunération	DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	134 923(*)	15 496	67 000	300 428
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
TOTAL	134 923	15 496	67 000	300 428

(*) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2014. En effet, le directeur général adjoint a bénéficié en 2015 d'un rappel qui s'élève à un montant de 24 949 dinars (hors charges patronales) au titre de cette régularisation.

TUNIS, LE 21 MARS 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET CHH

HICHEM CHEKIR

INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI